OFIB.FR

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant Soit 600 € TTC Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Experts privés
- Avocats
- Experts de justice
- Experts d'assurances
- Juristes
- Gestionnaires sinistres
- Maîtres d'oeuvre
- Assureurs
- Entreprises de BTP
- Promoteurs
- Huissiers

Pour les huissiers de justice, greffiers de tribunaux de commerce, commissaires-priseurs judiciaires et avocats aux conseils, la durée de la formation continue obligatoire est de vingt heures par an ou quarante heures sur deux années consécutives

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription:

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation!

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

La Contradiction



Faire le point sur l'un des grands principes qui régit la procédure civile en matière d'expertise : le principe de la contradiction



Les textes de référence du Code de procédure civile

- Les articles 14 à 16
- L'article 160

Les difficultés rencontrées

- La nullité
- Les risques encourus en cas de non-respect
- Les conclusions et production de dernière heure
- La communication des pièces
- Les moyens relevés d'office

Etudes de cas et jurisprudence



Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**

Répond à l'obligation de formation continue des experts judiciaires : décret n°2004-1463



du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires



